

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **21 DÉCEMBRE 2022 À 8H00**.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – règlement numéro 1331-2022 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
4. Levée la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Assistent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. Ouverture de la séance

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis à tous les élus et élues conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

674-12-2022

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Adoption – règlement numéro 1331-2022 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

675-12-2022

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 19 décembre 2022 concernant le projet de règlement 1331-2022 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1331-2022 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2023 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

676-12-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8h04.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse